



Animaux (fin)

publié le 18/12/2009

Le calmar géant

Légende ou réalité ?

Dans des époques reculées, des témoignages parlent d'une rencontre avec un si grand spécimen que l'affaire fut étouffée. Ces apparitions sont sûrement à l'origine de croyances comme le Kraken (pieuvre géante). Au début du XIXe siècle, la chasse au cachalot et les expéditions scientifiques se sont développées. Des preuves de plus en plus réelles de l'existence des Calmars géants surviennent, comme des échouages et restes alimentaires dans l'estomac des cachalots capturés.

On finit enfin par prouver l'existence d'un spécimen géant.

En 1857, des scientifiques décrivent le Calmar géant (description du Danois Johan Japetus Steenstrup.) après en avoir étudié de près. En 1861, un équipage Français aperçoit un calmar géant à la surface, mais malheureusement il n'arrive pas à le hisser sur le navire.

A partir de ces découvertes, Jules Verne écrit le roman : « **Vingt Mille lieues sous les mers** ».

De nos jours, le calmar géant vit dans les abysses (les profondeurs de la mer) et ne remonte jamais à la surface sauf en cas d'échouage qui n'a lieu qu'à très rares occasions.



Le dodo

Le dodo est un animal mythique qui a vécu sur l'île Maurice au 15ème siècle. Il était doté d'une petite intelligence mais était très affectif et dévoué. Le dodo se nourrissait exclusivement de noix de coco, d'insectes et de petits animaux.

Il se distinguait grâce à son regard gris et à son bec jaune, il mesurait environ 80 cm de haut maximum. Sa plus grande particularité était qu'il ne pouvait pas voler, comme les dindes ou les autruches. Il est classé dans la famille des raphidés.

Selon une légende, au 17ème siècle, toute l'espèce aurait été décimée par les pirates qui accostèrent sur l'île et tuèrent tous les dodos pour faire un grand festin.



Alexy Salaun



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.